

Le problème social de l'arriération mentale

Autor(en): **Barbey, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **93 (1964)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le problème social de l'arriération mentale

Dans nos milieux d'enseignants, on considère l'arriération mentale surtout sous l'angle des problèmes pédagogiques qu'elle pose. Ce n'en est que l'un des aspects. L'arriération mentale pose d'autres problèmes, d'ordre social, médical, psychologique. Dans l'ensemble, c'est l'aspect social qui doit être mis en évidence, si l'on veut que la société s'intéresse plus efficacement à cette question.

Le problème social de l'arriération mentale est déterminé dans son ampleur par le nombre des arriérés qui existent dans une société donnée. Il est spécifié dans sa nature par le genre de charges qu'il impose à cette société.

Le recensement des arriérés

L'anormal, en tout domaine, est par définition une exception, un cas rare qui détone par rapport à l'ensemble des cas envisagés. La moyenne de l'ensemble est considérée comme faisant règle. Elle indique une *norme*, une loi (*nomos*, en grec); ce qui s'en écarte constitue une anomalie. Il en va de même pour les anomalies mentales: elles représentent des cas peu nombreux par rapport à l'ensemble d'une population.

Mais combien sont-ils au total, dans le monde, ou chez nous, dans notre pays, dans notre canton?

Leur recensement se heurte à de nombreux obstacles. Signalons brièvement la réticence et la fausse pudeur des familles, analogue à celle qu'on observait autrefois partout, et maintenant encore ici ou là, à propos des malades tuberculeux; il en résulte que les médecins sont loin de connaître tous les cas. Signalons d'autre part la connaissance insuffisante des critères de ce qu'on appelle sans nuances précises l'arriération, la débilité mentale, la déficience intellectuelle, le retard scolaire.

Pour ces diverses raisons, et d'autres encore, on en est réduit à une estimation approximative. Depuis quelques années, on tend à plus de précision. Mais il est clair que seule une enquête généralisée, conduite selon des critères précis et accueillie avec compréhension par l'opinion publique, peut amener une connaissance exacte de la situation.

En attendant que cette entreprise se réalise chez nous et pour lui préparer les voies, il peut être utile de montrer comment on a procédé jusqu'ici et de faire prendre conscience à tous des inconvénients qui résultent des incertitudes d'un pareil recensement.

Une arithmétique approximative

Alice Descœudres (1877-1963) fut chez nous un pionnier en ce domaine. Son premier ouvrage parut en 1916 sous le titre *L'éducation des enfants anormaux* (Delachaux et Niestlé); par la suite, le terme *anormaux* fut remplacé par celui d'*arriérés*. Dès 1916, elle s'arrêtait au chiffre de 13‰ de la population scolaire suisse et supposait un taux du même ordre pour les nations voisines. Cela représentait 7 à 8000 déficients mentaux pour les 500 000 écoliers suisses de l'époque.

Précisons bien qu'il s'agit d'un pourcentage de 1,3 de la population d'âge scolaire. La mortalité étant plus importante chez les déficients mentaux que dans l'ensemble de la population d'un pays, le % relatif à la totalité des habitants serait évidemment plus faible. D'autre part, cette notion d'âge scolaire est délicate à manipuler, du fait qu'il commence à 6 ou à 7 ans selon les régions et se termine ou se terminait, selon les pays et les époques, à 12, 13, 14, 15 ou 16 ans.

Tournons-nous maintenant vers la France. Si, dès 1905, Binet parlait de 20 000 arriérés et Roubinovitch de 40 000, une enquête officielle de 1921 n'y recensait que 11 800 enfants arriérés. Ces chiffres manifestement faux ne montraient qu'une chose: c'est que «les instituteurs (chargés du dépistage) ignoraient ce qu'est un enfant arriéré». En 1936, des recherches plus sérieuses aboutirent au nombre de 100 000, soit 2%, près de dix fois plus. (D^r Mathis, «Idées et réalisations récentes en matière d'arriération mentale», *Sauvegarde de l'enfance*, Paris, mars 1953, p. 303). Des résultats définitivement acceptables n'ont été obtenus qu'en 1950, grâce aux travaux d'une Commission de recensement des enfants déficients à l'école (*Le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire*, P.U.F. 1950). L'enquête porta sur 95 237 dossiers d'élèves d'écoles primaires publiques et privées. Le niveau intellectuel fut établi au moyen du Test mosaïque, collectif, non-verbal, conçu par le psychologue Gilles. On dépista ainsi 4,5% de déficients certains et 3,9% de cas douteux. Cela équivalait pour la France à 400 000 écoliers déficients mentaux. On estime à 200 000 les adolescents de la même catégorie à y ajouter (D^r Mathis, l. c.).

Au taux trop optimiste de 1,3% de Descœudres, il faudrait donc substituer celui de 8%, pour être plus près de la vérité, en ce qui concerne la France tout au moins (G. Heuyer, in *Réadaptation*, N° 85, Paris, 1961, p. 6). On parle de 15% à Birmingham, par exemple (*ibid.*).

En Amérique, à peu près à la même époque, le D^r Edgar A. Doll retient le chiffre de 1% de la population totale en tout pays («L'enfant arriéré», dans L. Carmichael, *Manuel de Psychologie de l'enfant*, trad. française, t. III, pp. 1338-1397, P.U.F., 1952). En transposant pour la France, nous retrouvons des chiffres analogues aux précédents, soit environ 450 000 écoliers déficients mentaux.

Le plus récent ouvrage paru en France sur la question est dû au D^r Cl. Kohler de Lyon: *Les déficiences intellectuelles chez l'enfant* (P.U.F.,

1954). Nous en reproduisons les évaluations qui valent également pour la Suisse, selon l'avis compétent de feu le D^r M. Tramer (*Problèmes et détresses d'écoliers*, Delachaux et Niestlé, 1953, p. 119). En estimant à 130 000 le nombre d'enfants d'âge scolaire pour un million d'habitants et à 2% le taux le plus probable d'écoliers déficients, il en résulte qu'il y aurait, par million d'âmes, 1800 déficients mentaux en-dessous de 5 ans, 2600 de 5 à 15 ans, 1400 de 15 à 20 ans.

En 1962, une statistique française de l'U.N.A.P.E.I (Union nationale des amis et parents d'enfants inadaptés) évaluait à 4 % de la population scolaire et à 0,90% de la population totale la proportion de déficients mentaux, en les subdivisant en débiles légers (2%, soit 200 000 pour la France), moyens (1%, soit 100 000) et profonds (*ib.*), au total un effectif de 400 000 sujets déficients (*Nos enfants inadaptés*, Paris, 1962, N° 2).

Si le taux d'environ 1% paraît devoir être retenu pour l'ensemble de la population, il y aurait au moins 20 millions de déficients mentaux dans le monde.

Les charges sociales dues à l'arriération mentale

Vingt millions de déficients mentaux, cela fait vingt millions de personnes qui ne sont pas en mesure de se suffire à elles-mêmes, en aucune façon s'il s'agit de déficients profondément atteints, d'une façon seulement partielle s'il s'agit de cas moins graves. Voilà autant de personnes qui, à des degrés divers, sont à la charge de la société. Pour parler un peu brutalement, non seulement elles n'apportent pas à la société l'apport économique normal d'un travailleur adulte, mais elles lui coûtent cher.

On nous dispensera d'en établir le décompte. Mais on doit bien constater que, dans la plupart des pays, c'est en épluchant ses comptes que la société en est venue à se dire, tardivement, qu'il fallait trouver le moyen de diminuer ces charges, essayer de remédier à l'incapacité économique, totale ou partielle, des déficients mentaux.

A considérer l'ensemble des mesures prises à cet effet, elles manifestent deux types de tactique. L'une consiste à créer des institutions, engager du personnel, inventer des méthodes qui s'attaquent directement à l'incapacité économique des déficients; on va leur apprendre avant tout, dès l'âge scolaire, les gestes et les activités pratiques dont ils restent capables et les orienter vers les activités professionnelles au moins fragmentaires qui sont à leur portée. Le but immédiat est leur intégration économique et sociale dans le secteur qui leur convient; il s'y ajoute par le fait même une réhabilitation humaine, qui compense heureusement la motivation initiale par trop utilitaire. Telle semble être l'orientation dominante des mesures de revalorisation des déficients mentaux dans le style américain (cf. E. Paulhus, *L'éducabilité religieuse des déficients mentaux*, Vitte, 1962, pp. 35 et suivantes).

L'autre tactique, plus commune en Europe et tout particulièrement en France, semble dominée par l'idée que c'est le manque d'instruction, l'incapacité de suivre avec fruit le cercle scolaire normal, qui est la cause prochaine de la réduction du potentiel économique-social chez les déficients. Dès lors le point d'application immédiat des mesures qui les concernent réside dans leur scolarisation (*ib.*).

Le bon sens nous invite sans doute à conclure qu'il faut conjuguer les deux méthodes. Le fait principal à souligner, c'est que, de quelque manière qu'on s'y prenne, l'action en faveur des déficients mentaux est payante pour la société. (On s'excuse de cette insistance, auprès du lecteur idéaliste; mais c'est le genre d'argument qui a le plus de chance de faire passer un budget devant un parlement! Et comme il repose sur des faits...)

En 1914 déjà, M. Graf a contrôlé les résultats obtenus, sur le plan de l'indépendance économique, par les déficients mis au bénéfice d'une formation spécialisée. Sur 1126 garçons et 1132 filles sortis des classes spéciales de Bâle depuis 1888, 58,5 % ont pu gagner complètement leur vie par leur travail, 29 % en partie; 11,5 % seulement en restaient incapables. Descœudres, qui donnait ces chiffres en 1916, a pu y ajouter dans une édition ultérieure (cf. p. 37 de la 4^e) les résultats d'une enquête analogue en Allemagne. Pour la période de 1918 à 1925, sur 22 000 garçons et 16 000 filles sortant des classes spéciales, 91 % des premiers et 93 % des secondes gagnent leur vie, en tout ou en partie, par leur travail.

On trouvera, avec plus de nuances, l'exposé des constatations analogues enregistrées aux Etats-Unis et au Canada, de 1934 à 1946, dans une brochure éditée en 1955 par Caritas-Canada (Section française), *Le problème social de la déficience mentale* (Montréal, pp. 108-110).

Pour la France, Prudhommeau, se fondant, il est vrai, sur les résultats d'une seule institution, admet que « 67 % des adolescents sortis de l'Enseignement spécial *en possession d'un métier* arrivent à se tirer d'affaire» (*L'enfance anormale*, P.U.F. 1949, p. 152; voir aussi *Informations sociales*, Paris, N° d'octobre-novembre 1958, «Les débiles profonds»).

Mais les autres ?

Quels autres? Les 33 % restants de la statistique de Prudhommeau? les 9 ou 10 % de Bâle ou de l'Allemagne? Il y a ceux-là, bien sûr. Mais on ne saurait se flatter de pouvoir revaloriser tous les cas.

Non. Les autres auxquels je pense, ce sont ceux qui n'appartiennent pas à la statistique des classes et des institutions spéciales parce qu'ils n'en ont jamais bénéficié.

Méfions-nous de la magie des chiffres. Les 3000 de Bâle, les 30 000 de l'Allemagne, c'est impressionnant. Mais ceux-là sont des privilégiés parmi les déficients et ils n'en forment qu'une toute petite minorité.

J'ose à peine transcrire cette dernière série de chiffres. Dans un grand nombre de pays, on estime que 5 à 10% seulement des enfants arriérés bénéficient effectivement d'un enseignement à leur portée. En Suisse, la proportion serait notablement plus forte, mais elle n'atteint pas encore la moitié des jeunes handicapés intellectuellement.

C'est à ces abandonnés que nous devons maintenant consacrer nos efforts. La loi sur l'invalidité nous offre des possibilités efficaces pour entreprendre une action d'ensemble en leur faveur. Nous devons aider ceux qui s'emploient chez nous à cette œuvre éminemment sociale.

LÉON BARBEY

Maisons recommandées



Articles de ménage — Outillage

La plus ancienne Maison de la place

BREGGER, ZWIMPFER & C^{ie} S. A.

Place du Tilleul Fribourg Tél. 2 52 51

**albin
baeriswyl
sa** FRIBOURG



CHAUFFAGES CENTRAUX
INSTALLATIONS SANITAIRES
AV. ST-PAUL 13 - ☎ (037) 21565
SUCC. A ESTAVAYER-LE-LAC

Grand choix de livres

LIBRAIRIES ST-PAUL

A la Belle Jardinière

FRIBOURG
Place de la Gare

La Maison du plus grand choix en vêtement pour hommes et garçons.

Chapellerie Chemiserie

Sauser Reichlen

rue de Romont Fribourg.